



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69
Membres présents : 47

· supplés : 2
· représentés : 3

Votants : 50

**Date de la convocation :
13 décembre 2017**

**Secrétaire de séance :
Marie-Christine MAILLART**

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 18 DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le **13 décembre 2017**, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Hangest-en-Santerre sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, PELTIEZ, CAILLET (Suppléant représentant Monsieur SZYROKI, délégué de Sourdon) et MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame ROUX de Madame LEFEBVRE
Monsieur BARRE de Madame MARCEL
Monsieur PALLIER de Madame BLIN

● Absents excusés :

Mesdames MARCEL (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) BLIN (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame ROUX) Messieurs TEN, LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN) SZYROKI (Représenté par Monsieur CAILLET)

Absents non excusés : Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, DAIGNY, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, CHIRAT, DALRUE, LEROY et CLEMENT.

OBJET : EOLIEN / REPARTITION DU PRODUIT ATTENDU ET REGIME DE COMPENSATION

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALN en date du 16 mars 2017, relative à la répartition du produit éolien et au régime de compensation ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 décembre 2017 ;

Il est rappelé que :

La CCALN va percevoir en tant qu'EPCI à FEU:

- de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) 70 % de l'IFER (30 % Conseil Départemental)
- de la CFE Eolien Cotisation Foncière des Entreprises (100 % à partir du taux voté par le Conseil Communautaire)
- La commune d'implantation perçoit : (article 344 quaterdecies de l'annexe 3 du CGI et décret n°2011-1232 du 3 octobre 2011)
- de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Conformément aux dispositions retenues, la répartition et l'attribution du produit Eolien s'établissent comme suit :

- CCALN : [45 % (IFER + CFE+ CVAE)]
- COMMUNES D'IMPLANTATION DES EOLIENNES : [40 % (IFER + CFE+ CVAE) - CVAE] répartition en fonction du nombre d'éoliennes et la puissance des éoliennes
- AUTRES COMMUNES DE LA CCALN : [15 % (IFER + CFE+ CVAE)]

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

> entérine la répartition et les reversements suivants :

	Montant en €	nombre d'éoliennes	puissance
CFE	54627		
IFER	205128		
CVAE Chirmont	4062	2	2,3
CVAE Louvrechy	5862	3	2,3
CVAE Sourdon	5320	3	2,3
CVAE Thory	6958	4	2,3
CVAE Hangest	10888	4	3
CVAE	33090		
TOTAL	292845		

IGNAUCOURT	998
AUBERCOURT	998
CAYEUX EN SANTERRE	998
HANGARD	998
VILLERS AUX ERABLES	998
FRESNOY EN CHAUSSEE	998
ROGY	998
AUBVILLERS	998
HALLIVILLERS	998
FOLLEVILLE	998
FRANSURES	998
GUYENCOURT SUR NOYE	998
ESCLAINVILLIERS	998
SAUVILLERS MONGIVAL	998
LAWARDE MAUGER L	
HORTOY	998
BEAUCOURT EN SANTERRE	998
LA FALOISE	998
FOUENCAMPS	998
BRACHES	998
MAILLY RAINEVAL	998
LA NEUVILLE SIRE BERNARD	998
ROUVREL	998
QUIRY LE SEC	998
COULLEMELLE	998
DOMMARTIN	998
GRIVESNES	998
HAILLES	998
DOMART SUR LA LUCE	998
BERTEAUCOURT LES	
THENNES	998
CONTOIRE HAMEL	998
THENNES	998
DEMUIN	998
FLERS SUR NOYE	998
JUMEL	998
MORISEL	998
MEZIERES EN SANTERRE	998
COTTENCHY	998
CHAUSSOY EPAGNY	998
PIERREPONT SUR AVRE	998
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	998
LE QUESNEL	998
ARVILLERS	998
AILLY SUR NOYE	998

MOREUIL	998	répartition des 40 % Co d'implantation	CVAE à déduire	Montant à verser
CHIRMONT 2* 2,3 MW	117138	13 607	4 062	9 545
SOURDON 3 * 2,3 MW		20 410	5 320	15 090
THORY 4* 2,3 MW		27 214	6 958	20 256
LOUVRECHY 3*2,3 MW		20 410	5 862	14 548
HANGEST EN SANTERRE 4*3 MW		35 496	10 888	24 608
CCALM	131 780			

117 138	39,60	MWh pour 16 éoliennes
2 958	1 MWh	

› autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'Espace – Cadre de vie, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 18 DECEMBRE 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 27.12.17

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE LUCE NOYE
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC d'Ailly sur Noye / Vente Boubaker	2017.18.12-1 Feuille 133 ✓	
Suppression et création de plusieurs emplois permanents – tableau des effectifs ✓	2017.18.12-2 Feuille 134 ✓	SOUS PREFECTURE DE MONTDIDIER 20 DEC. 2017 ARRIVÉE
Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP) ✓	2017.18.12-3 Feuille 135 ✓	
Projet de régime indemnitaire pour les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP ✓	2017.18.12-4 Feuille 136 ✓	
Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires ✓	2017.18.12-5 Feuille 137 ✓	
Aménagement du temps de travail	2017.18.12-6 Feuille 138 ✓	
Rapport sur la situation des agents contractuels – le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle ✓	2017.18.12-7 Feuille 139 ✓	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021 ✓	2017.18.12-8 Feuille 140 ✓	
Acomptes sur les subventions 2018 Régie de gestion d'ALMEO – Centre musical du Val de Somme – Centre musical LA SI SOL – Régie de gestion de l'office de tourisme Avre Luce Noye ✓	2017.18.12-9 Feuille 141 ✓	
Dissolution du Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin / Convention portant sur l'organisation et la gestion du gymnase du collège Jean Moulin de Moreuil avec la commune de Thézy Glimont ✓	2017.18.12-10 Feuille 142 ✓	
Eolien- répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.18-12 Feuille 144 ✓	
Avenants – conventions de délégation de compétence à l'Ameva pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Avre et de la Luce 2016-2020 ✓	2017.18.12-13 Feuille 145 ✓	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Avenant n°2 – contrat d'affermage – SPANC – Nantaise des eaux ✓	2017.18.12-14 Feuille 146 ✓	
Avenant API – Groupement de commandes ✓	2017.18.12-15 Feuille 147 ✓	
Modification du périmètre syndical – adjonction d'un EPCI – Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois ✓	2017.18.12-16 Feuille 148 ✓	
Avenant au marché de prestation « enlèvement et transport des déchets issus de la déchèterie du Val de Noye / Lot « Enlèvement et traitement des déchets verts et déchets assimilés » ✓	2017.18.12-17 Feuille 149 ✓	
Site de Folleville – contrat type de location ✓	2017.18.12-18 Feuille 150 ✓	
Convention 2018 Théâtre du « Courant d'Air » Animation des ateliers amateurs « Et si on jouait » ✓	2017.18.12-19 Feuille 151 ✓	
Convention de mise à disposition de locaux avec la ville de Moreuil – Accueils collectifs de mineurs – CAJ 2018 ✓	2017.18.12-20 Feuille 152 ✓	
Decisions Modificatives N°2 aux Budgets primitifs 2017	2017.18.12 -11 Feuille 143	

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

20 DEC. 2017

ARRIVÉE

Le Président,
Fait à Moreuil, le 22 décembre 2017

Pierre BOULANGER

Cachet de la collectivité et signature

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.